

Encadré 1. Les points clés identifiés par l'académie de Paris pour l'analyse des manuels dans le cadre de son plan Lecture

- lire, c'est d'abord décoder ;
- la démarche syllabique est la démarche la plus efficace pour apprendre à lire au cours préparatoire ;
 - les textes proposés sont décodables ;
 - l'écriture joue un rôle important dans l'apprentissage de la lecture et l'améliore ;
 - l'apprentissage de la lecture doit intégrer le développement ambitieux du répertoire lexical ;
 - les exercices d'écriture et de dictée sont quotidiens ;
 - l'observation du fonctionnement de la langue : faire manipuler et mémoriser les principales formes orthographiques régulières lexicales, initier l'enseignement de la morphologie; structurer et catégoriser le lexique ;
 - des activités écrites dont la copie, la dictée et la production de phrase ;
 - enseigner la compréhension et rendre visibles les stratégies.

En 2017-2018, cinq manuels ont été retenus :

- *Lecture piano*, par Sandrine Monnier-Murariu, chez Retz ;
- *Je lis, j'écris*, par Reichstadt, Terrail et Krick, chez Les lettres bleues ;
- *Pilotis*, par Delphine Tendron, chez Hachette éducation ;
- *Taoki*, par Carlier et Le Van Gong, chez Istra ;
- *Tu vois je lis*, par Françoise Monnier-Roland et Claudine Barrou-Fret, chez Sedrap.

En 2018-2019, après les retours des enseignants, seuls les deux premiers ont été retenus.

L'introduction du manuel comme la conséquence d'éléments appréhendés en formation

[...] En s'appuyant sur les travaux présentés plus haut, les formateurs [...] préconisent :

1. L'utilisation d'un manuel pour enseigner le code :

- les correspondances graphème/phonème les plus régulières et les plus fréquentes ;
- un rythme soutenu des correspondances étudiées ;
- l'entraînement et l'automatisation du code grapho-phonémique et de la combinatoire ;
- des structures syllabiques de plus en plus complexes ;
- des textes décodables ;
- la mémorisation de connaissances orthographiques et grammaticales.

2. L'utilisation d'une méthode pour enseigner la compréhension :

Comprendre un texte, c'est-à-dire se faire une représentation mentale cohérente qui intègre toutes les informations du texte, suppose, une fois les mots identifiés, d'en activer la signification explicite et implicite, mais aussi de comprendre leur mise en relation, de mobiliser des connaissances grammaticales et des connaissances culturelles : Ceci se fait

- à partir de textes lus à l'oral par l'enseignant pour développer les stratégies de compréhension ;
- à partir d'extraits d'albums de jeunesse et de documentaires qui présentent une résistance à la compréhension littérale, et un haut pourcentage de décodabilité. Le taux de décodabilité est identifié avec la plateforme Anagraph (<http://anagraph.ens-lyon.fr>).

Les formateurs ne manquent pas, enfin, de rappeler une condition importante de la réussite : la lecture des textes choisis pour mettre en œuvre les stratégies de compréhension doit avoir pour objectif de procurer du **plaisir** aux élèves, comme celui qui était procuré par les textes entendus avant de savoir décoder.

Après avoir partagé avec les enseignants ces conclusions, ainsi que les apports récents de la recherche, les 13 manuels utilisés dans les 53 classes de Rep+ ont pu être analysés à l'aune d'éléments clairs, résumés dans l'encadré 1. Sur cette base, les manuels ont pu être classés en 3

catégories : ceux dont la pédagogie correspond bien aux éléments retenus, et qui devraient donc présenter une efficacité (4 manuels) ; ceux qui nécessitent de nombreux choix et/ou adaptations par les enseignants ; et ceux non retenus comme pertinents par les enseignants.

Commentaire final du Conseil scientifique de l'éducation nationale

La démarche suivie par l'académie de Paris montre effectivement qu'il est possible, dans le contexte global d'une mobilisation de tous les acteurs, d'atteindre un consensus sur la question des pédagogies et des manuels de lecture en CP. C'est une démarche exemplaire. Le Conseil scientifique doit cependant souligner qu'il y manque encore un élément clé : **l'évaluation objective des progrès des élèves**. Une telle évaluation, relativement à un groupe contrôle, devrait systématiquement faire partie de tous les dispositifs innovants à l'éducation nationale. En effet, elle seul permet :

1. d'objectiver si les progrès sont bien réels ;
2. de dépassionner les débats en quittant le terrain de la polémique pour celui des données objectives ;
3. d'engager les enseignants dans un processus de questionnement scientifique ;
4. de faciliter l'adoption des meilleures pratiques pédagogiques ;
5. d'éviter l'adoption de pratiques qui ne sont pas justifiées par des résultats concrets ;

6. de poursuivre l'analyse en étudiant dans quelle mesure l'impact varie selon le contexte géographique, social ou linguistique, et s'il peut encore être amélioré.

Pédagogie et manuels pour l'apprentissage de la lecture : comment choisir ?

Analyse menée en 2018-2019 par le groupe de travail Pédagogies et manuels scolaires du Conseil scientifique de l'éducation nationale (Csen), en collaboration avec l'académie de Paris. p29-31